



**OBSERVATOIRE
MÉTROPOLITAIN**
des solidarités

— Observatoire métropolitain de
la protection de l'enfance

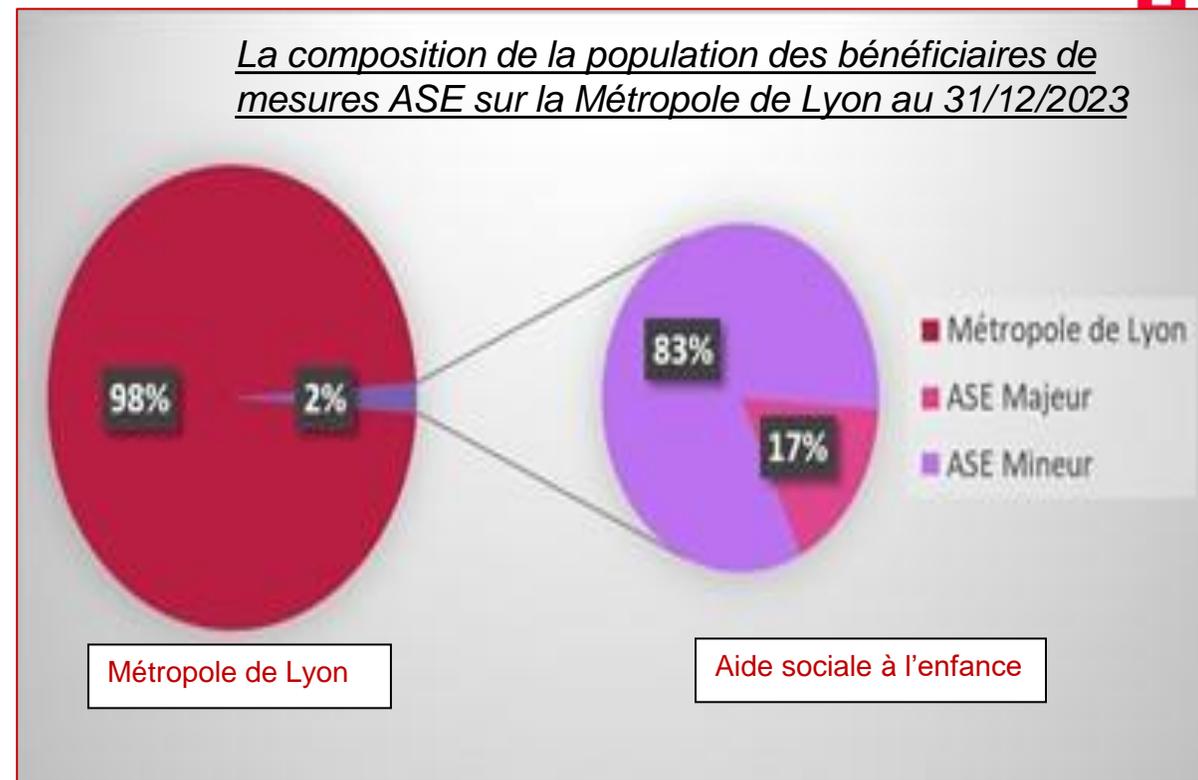
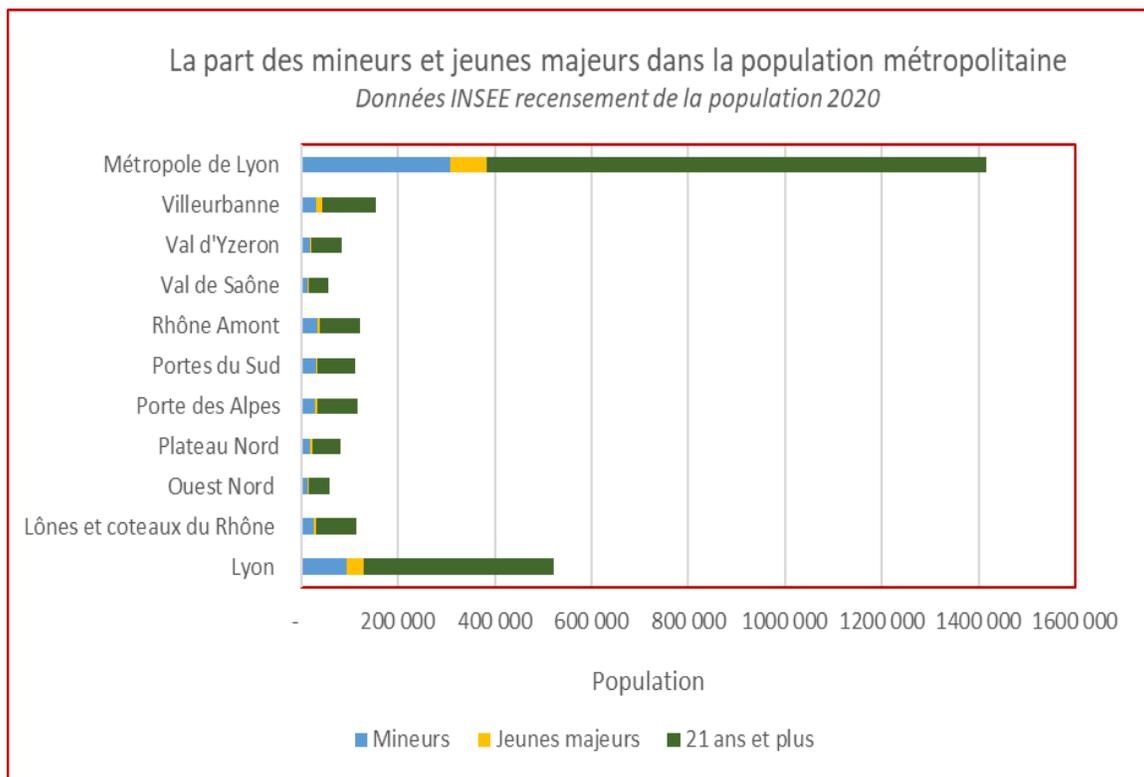
Présentation succincte des données de référence 2023

DPPE

Précisions méthodologiques

- Les données traitées sont issues majoritairement d'une extraction du SI IODAS réalisée mi-mars au 31/12/2023
- Changement de perspective en privilégiant des données à date plutôt que des données en flux (incluant entrées et sorties en cours d'année) et des comparaisons à cinq ans plutôt qu'à l'année
- Nécessité de poursuivre le travail sur la collecte et les modalités de consolidation (impact des retards de saisie)
- GT OMPE sur les données a par exemple cherché cette année à trouver des moyens d'exploiter les données du secteur associatif habilité.

Quelques données globales

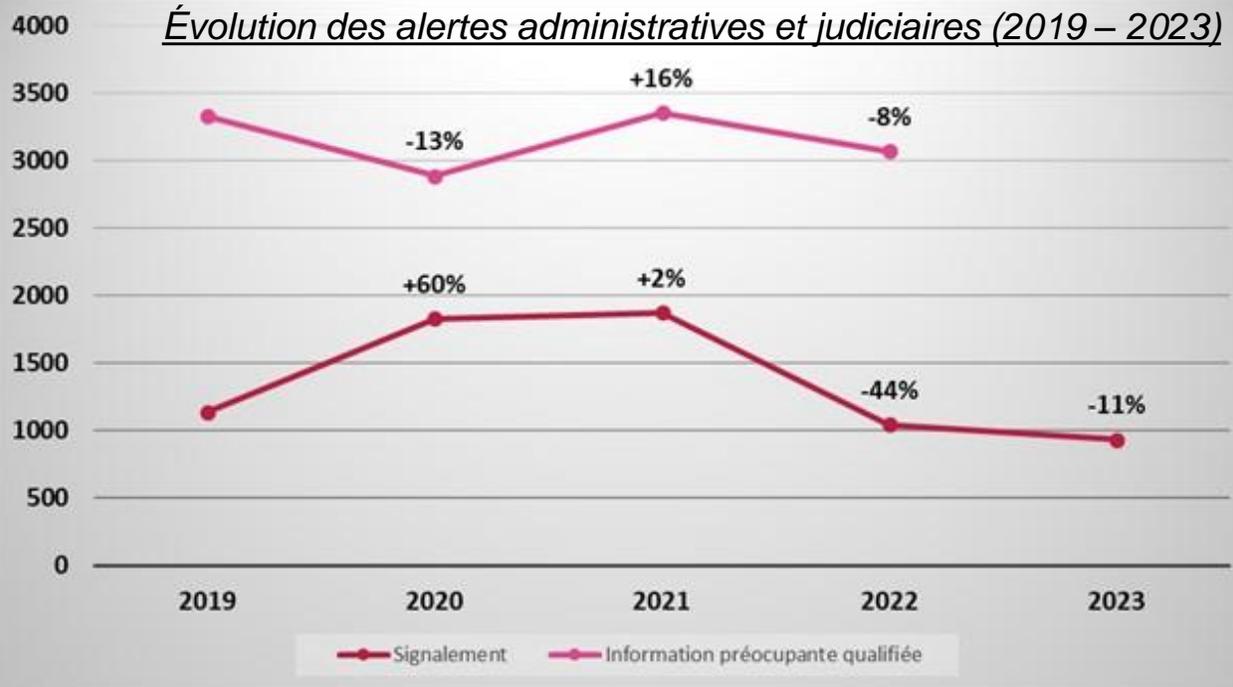


- Une population métropolitaine plus jeune que la moyenne nationale : 27 % a moins de 21 ans (contre 25,1 % au national)

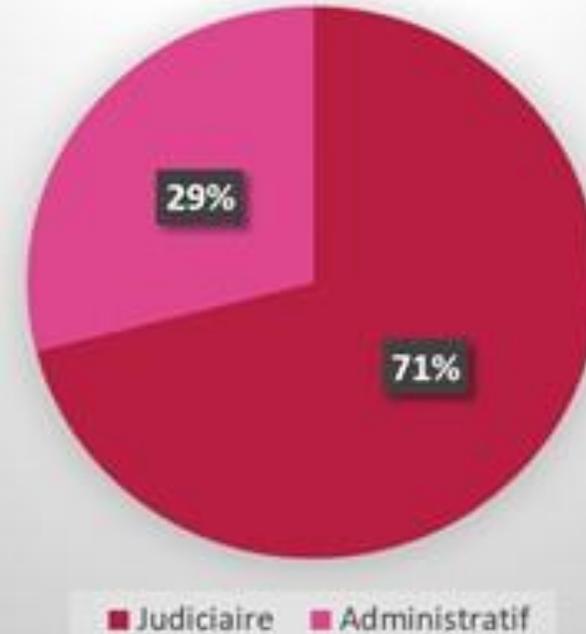
- Les bénéficiaires de mesures ASE au 31/12/2023 représentent 2 % de la classe d'âge < 21 ans métropolitaine
- 83 % des bénéficiaires (soit 6700) sont mineurs contre 17 % (soit 1350) de jeunes majeurs.
- En flux, on dénombre environ 10 000 mineurs différents et 2150 jeunes majeurs bénéficiaires d'au moins une mesure en cours d'année

Des éléments de stabilité...

Évolution des alertes administratives et judiciaires (2019 – 2023)



La répartition des bénéficiaires mineurs par autorité ordonnatrice des mesures au 31/12/2023

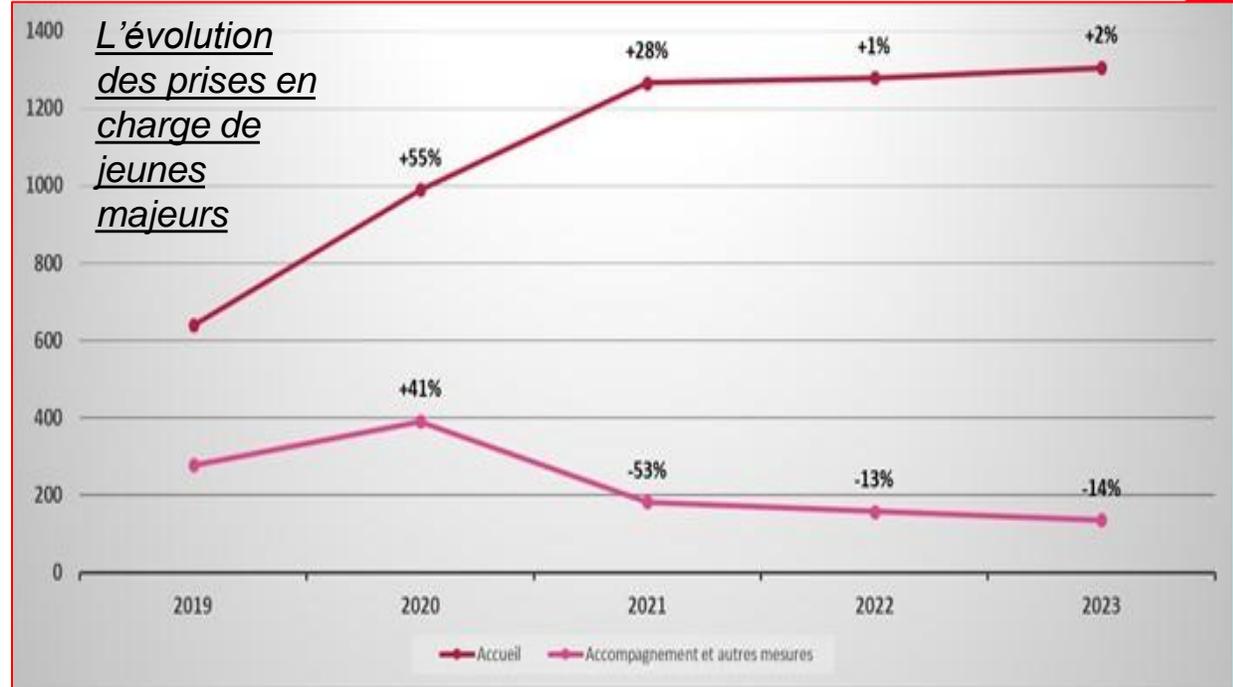
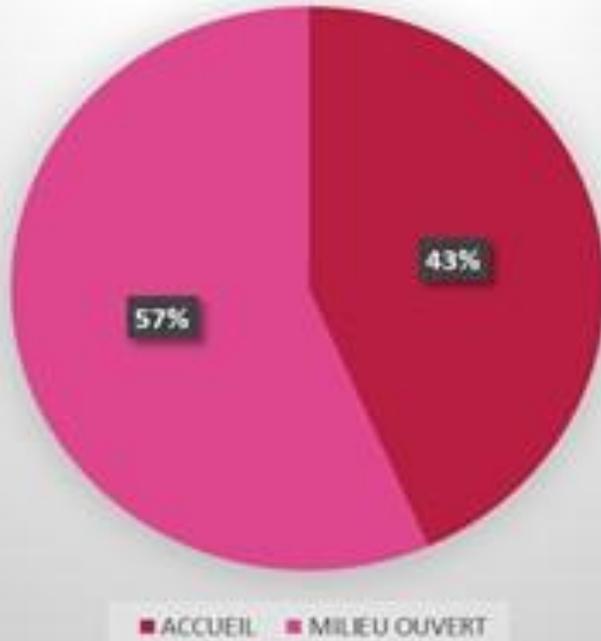


- Certaines variations sont lissées dans la durée et renvoient peut-être à la séquence sanitaire
- Les informations « entrantes » (avant qualification) semblent augmenter (influence campagne d'information « 119 » ?)

- La répartition judiciaire / administratif reste marquée par :
 - La prépondérance du judiciaire sur l'administratif
 - la surreprésentation de l'administratif / tendances nationales
 - La réduction progressive de cet écart

... et des re compositions structurelles en cours

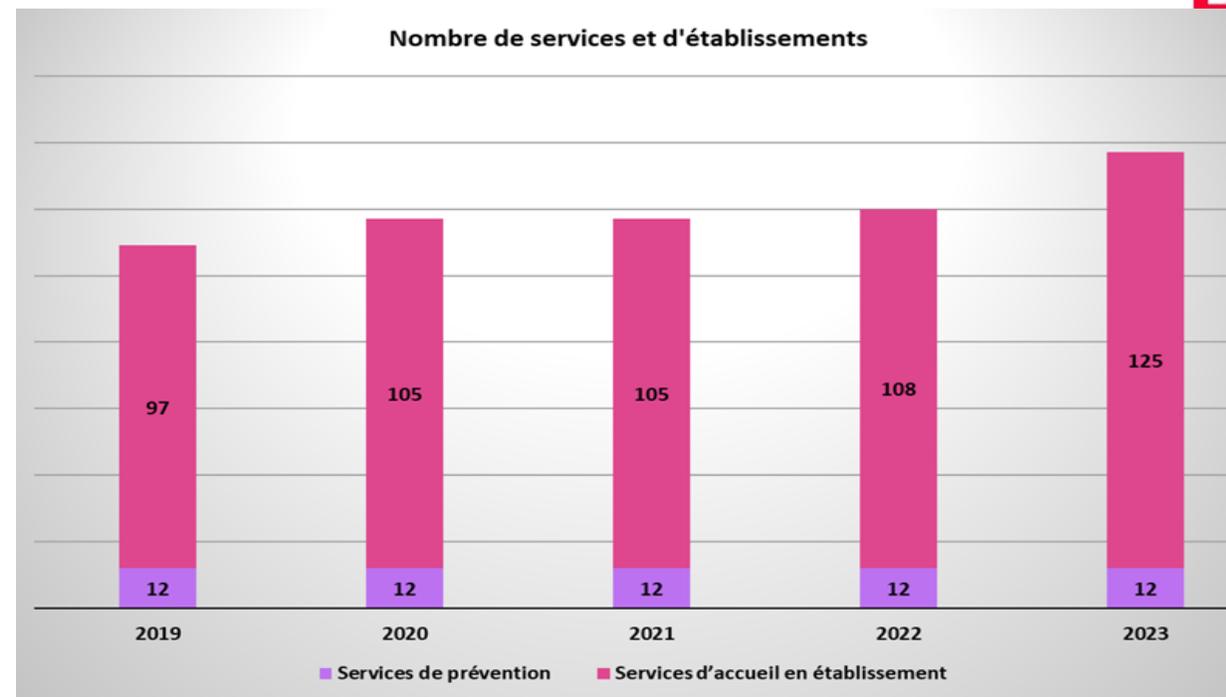
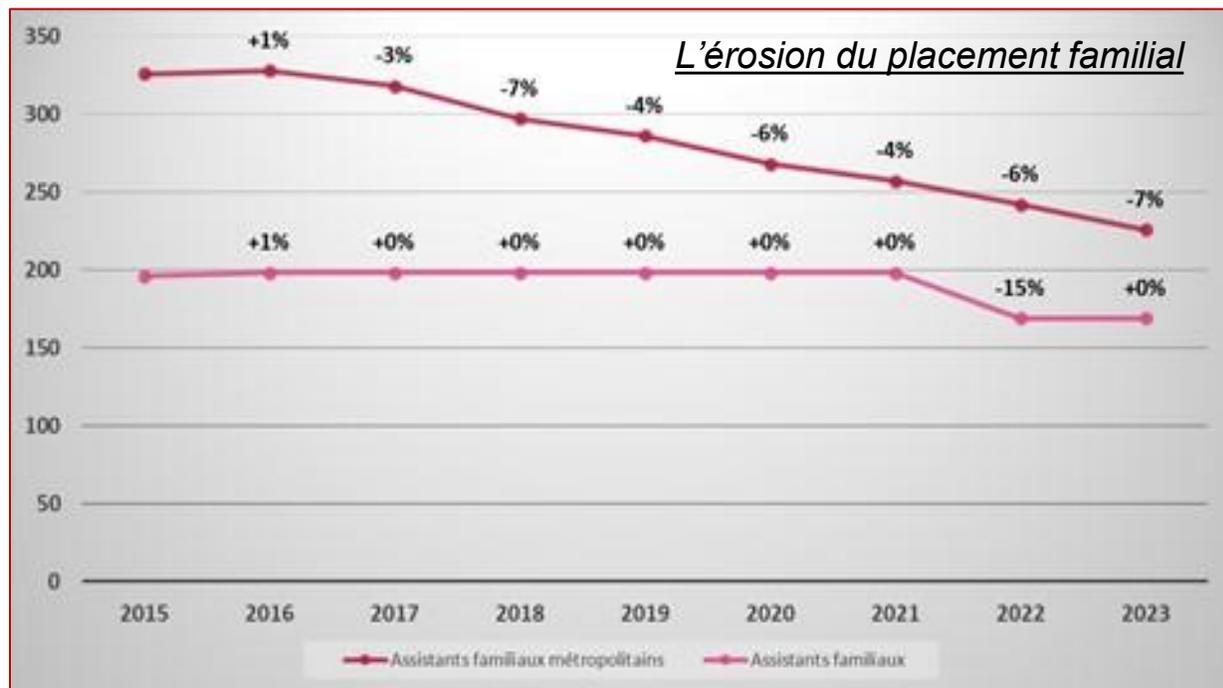
La répartition des bénéficiaires par type d'intervention au 31/1/2/2023



- L'effritement des bénéficiaires de milieu ouvert (rappel 2019 : 62 % en MO)
- La baisse des AEMO (- 5,58 % au 31/12/2023 / moyenne des 5 années précédentes) s'accompagne d'une augmentation des confié JE ASE (+ 7,25 %)

- Avec près de 1 400 jeunes majeurs à date, la part de ce public parmi les bénéficiaires de mesures ASE est passée de 9 à 17 % depuis 2019
 - Hausse annuelle moyenne de + 19,26 %
 - Évolution des modalités de prise en charge : l'accueil progresse depuis 2020 (effet ex MNA)
 - La typologie de l'accueil évolue

La reconfiguration des modalités d'accueil



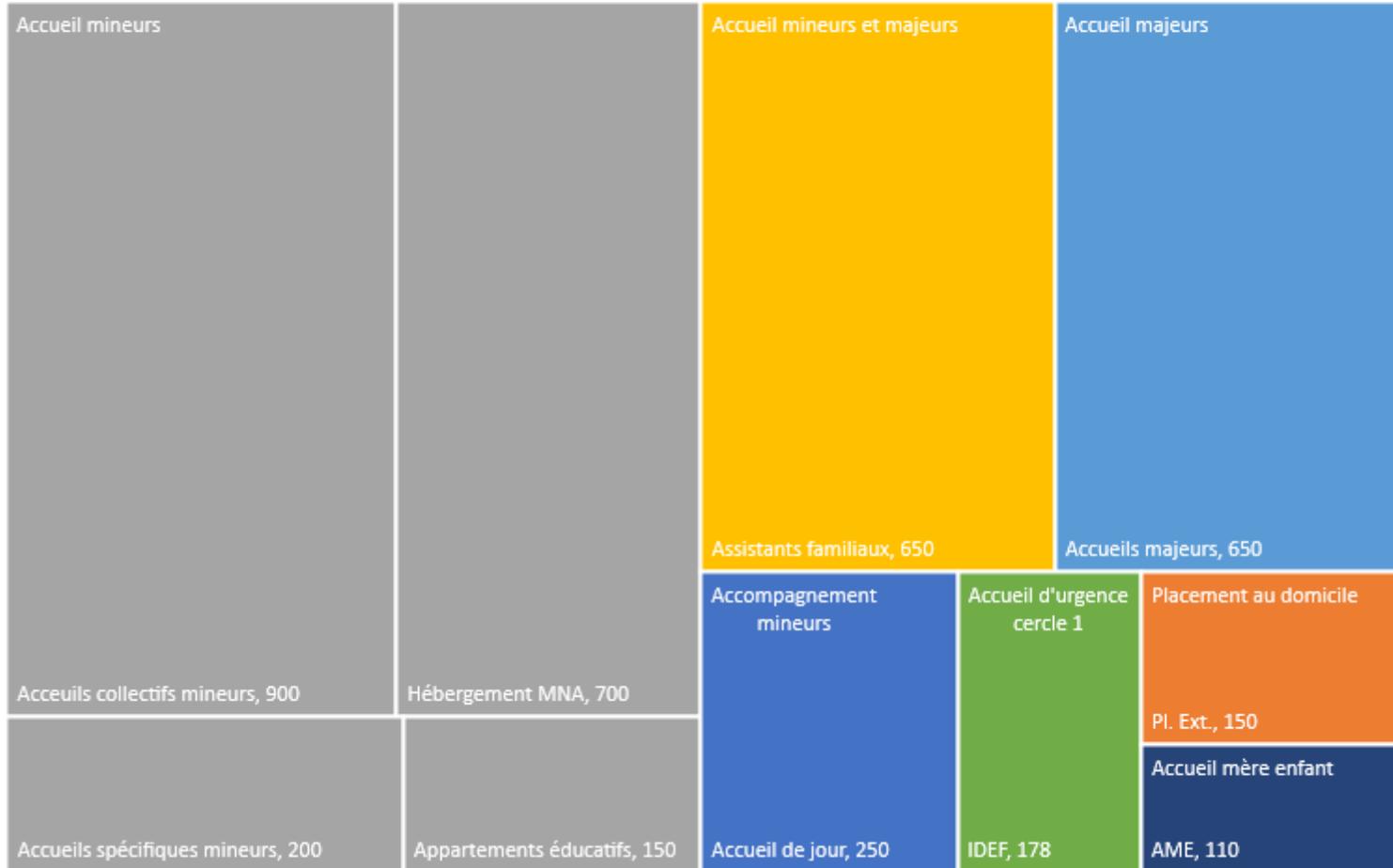
- Depuis 2015, le nombre d'ASFAM salariés de la Métropole diminue de - 4,4% chaque année.

Le nombre de places ne donne pas à voir la capacité globale d'hébergement du dispositif, puisqu'il agrège des dispositifs dédiés à des segments de publics, des dispositifs d'accueil de jour ou à thématique particulière.

- En 2019, il y avait 2 285 places habilitées sur les 97 services d'accueil
- En 2023, il y a désormais 2 971 places habilitées sur les 125 services d'accueil.
- On compte environ 2100 places d'accueil collectif pour les mineurs (dont MNA et placement externalisés mais hors IDEF) et 400 ASFAM (environ 650 places).

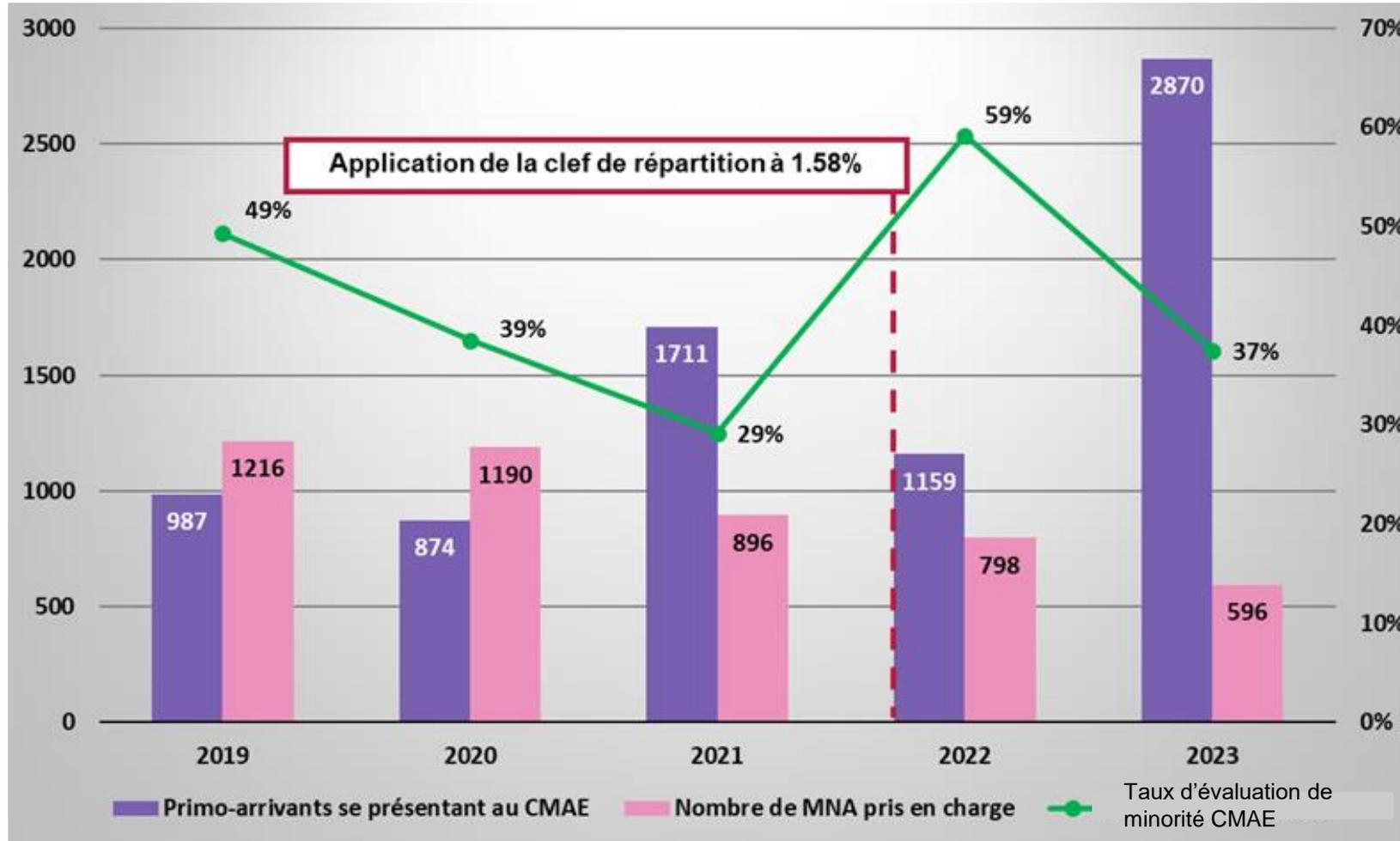
Une représentation simplifiée du dispositif d'accueil

Places du dispositif d'accueil de la Métropole de Lyon selon le type de publics et de structures (représentation simplifiée)



Le dispositif d'évaluation, de mise à l'abri et d'accueil des « MNA »

Arrivées de primo-arrivants et MNA pris en charge par la Métropole au 31/12/2023

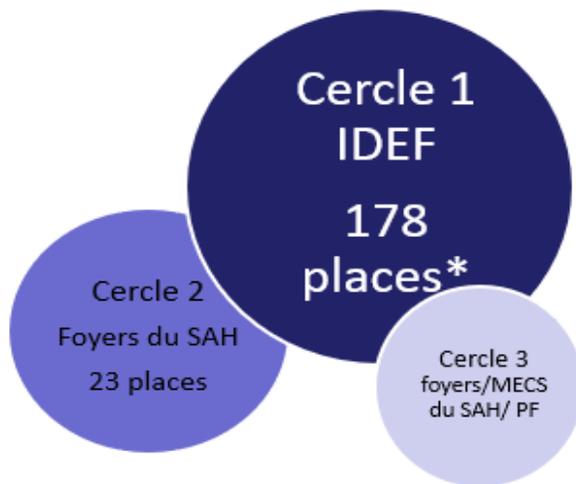


MÉTROPOLE
GRAND
LYON

- Une augmentation des primo-arrivants
- Une amélioration de l'évaluation
- Une décreue des mineurs pris en charge avec la réorientation vers d'autres territoires

L'accueil d'urgence

COMPOSITION DU DISPOSITIF D'ACCUEIL D'URGENCE

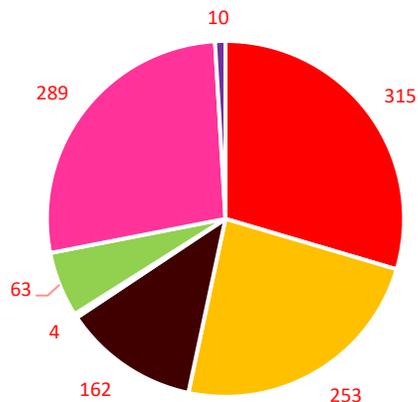


Répartition des accueils à l'IDEF par tranche d'âge



Origine avant accueil

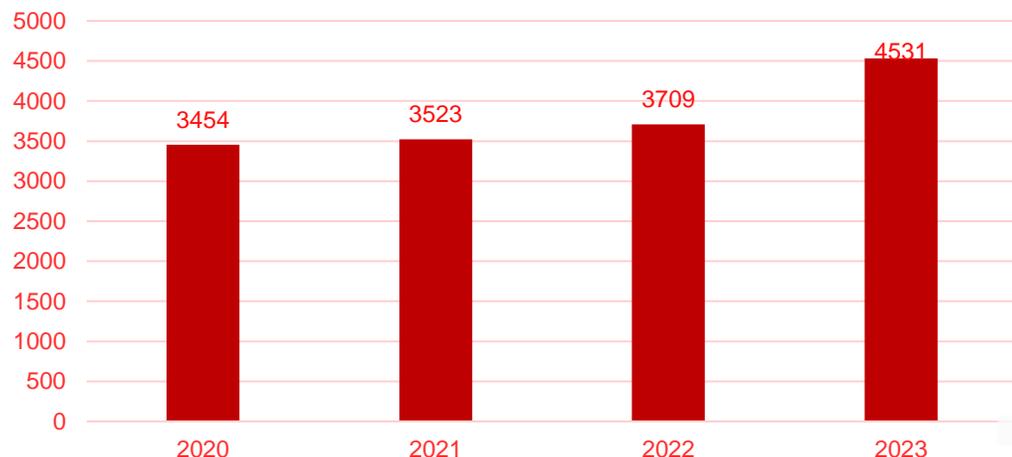
- Famille non connue 33,36%
- Famille connue (AEA, AEMO, etc.) 26,80%
- Lieu de placement 13,87%
- Séjour d'apaisement 0,31%
- Hôpital 6,67%
- Errance 17,90%
- Autre 0,9%



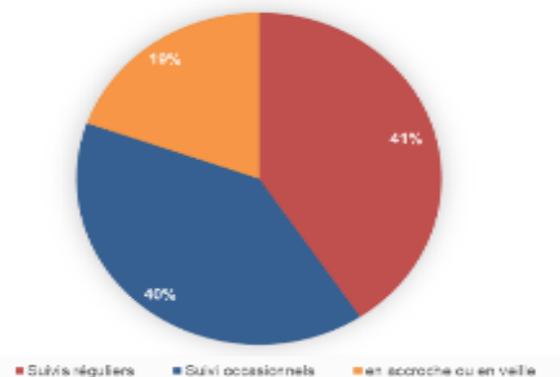
- 944 mineurs différents accueillis
- 47,4 % sur des accueils > 90 jours
- 37 % des enfants de moins de trois ans accueillis sur la pouponnière le sont > 180 jours
- En 2023, le nombre de situations issues de **familles non connues** augmente à nouveau à 33,36% (28,16% en 2022) alors que celui des situations connues reste stable.

La prévention spécialisée

Evolution du nombre de jeunes suivis par la prévention spécialisée

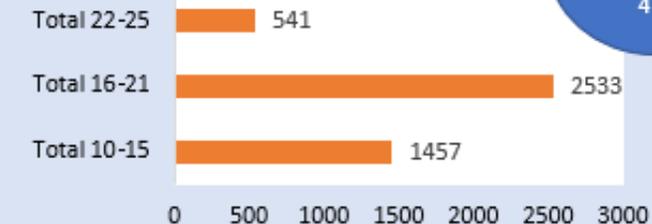


Type de suivis



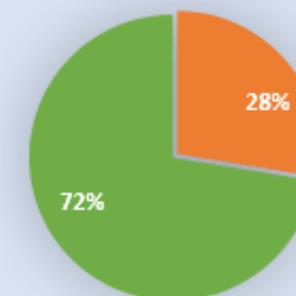
Les profils des jeunes :

Répartition des jeunes par tranches d'âge

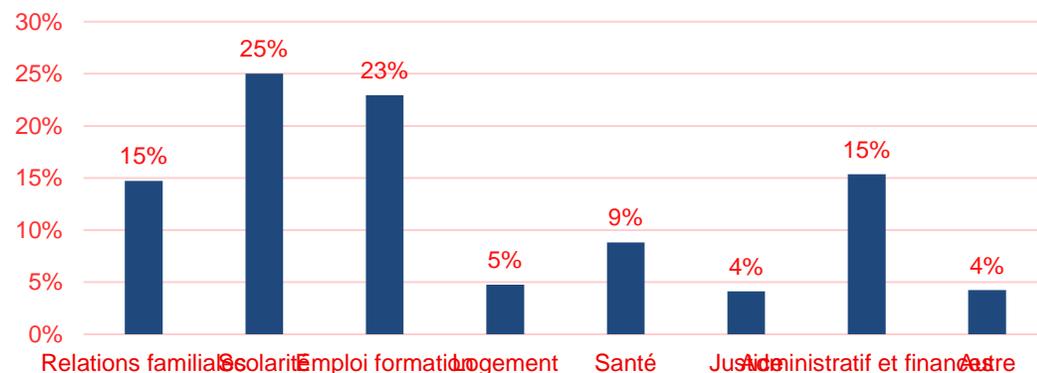


+ 15 %
de la part des
10-15 ans en
4 ans

Répartition Hommes/Femmes



+ de 40% 
des suivis
concernent des
hommes entre
16 et 21 ans



Les problématiques rencontrées

- La prévention spécialisée concerne 25 communes de la Métropole.
- 4 531 jeunes suivis en 2023 :
 - + 22 % / 2022 ;
 - + 31 % / 2020)



BSERVATOIRE
MÉTROPOLITAIN
des solidarités

OMPE

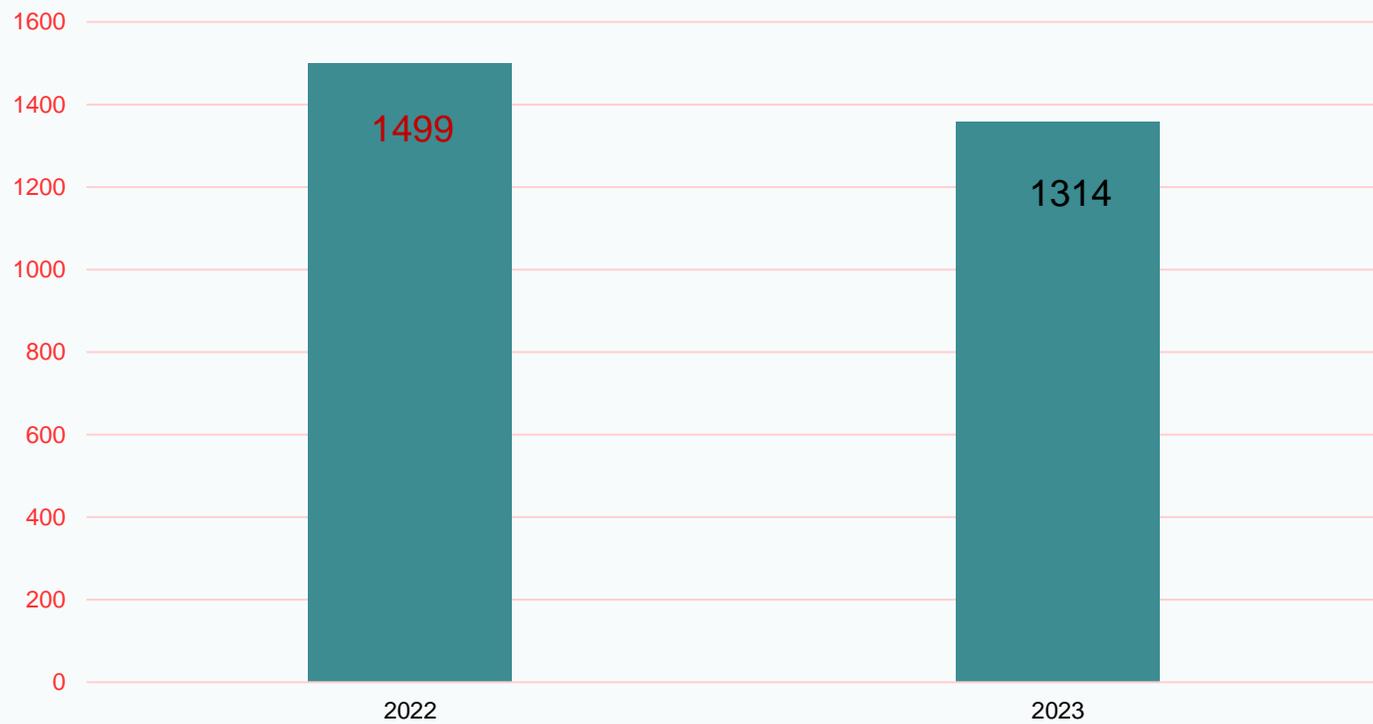


La protection judiciaire de la jeunesse Direction territoriale Rhône-Ain-Métropole de Lyon

OMPE 2024

DONNÉES GLOBALES (2022/2023)

Nombre de jeunes pris en charge par la PJJ
sur la Métropole de Lyon

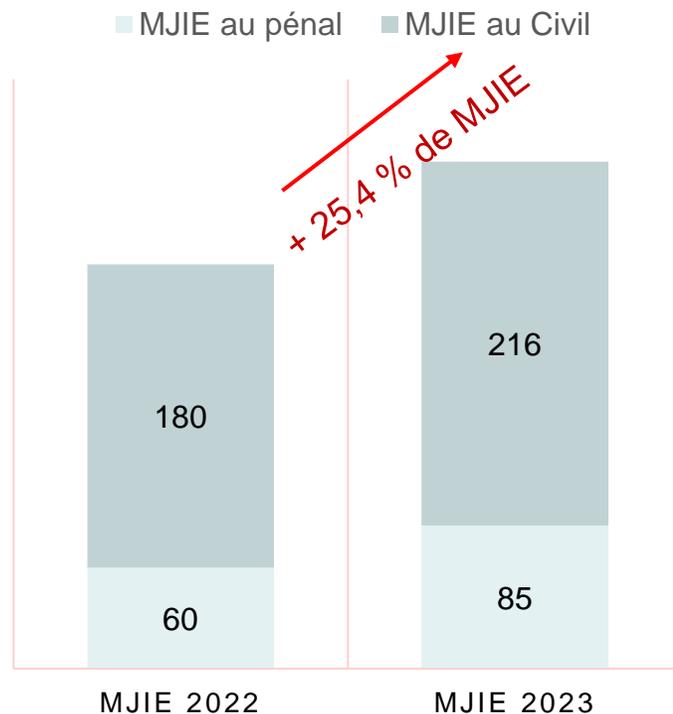


En 2023 est constaté une **baisse de prise en charge** par la PJJ de **13,4%** par rapport à l'année 2022.

0,37 % de la population métropolitaine des moins de 21 ans

LES MESURES JUDICIAIRES D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE:

LES MJIE (SP) EN 2023



La PJJ est compétente pour intervenir sur les **MJIE civiles**, en complémentarité avec les **structures associatives** Sauvegarde 69 et Prado, ainsi que sur les **MJIE pénales**.

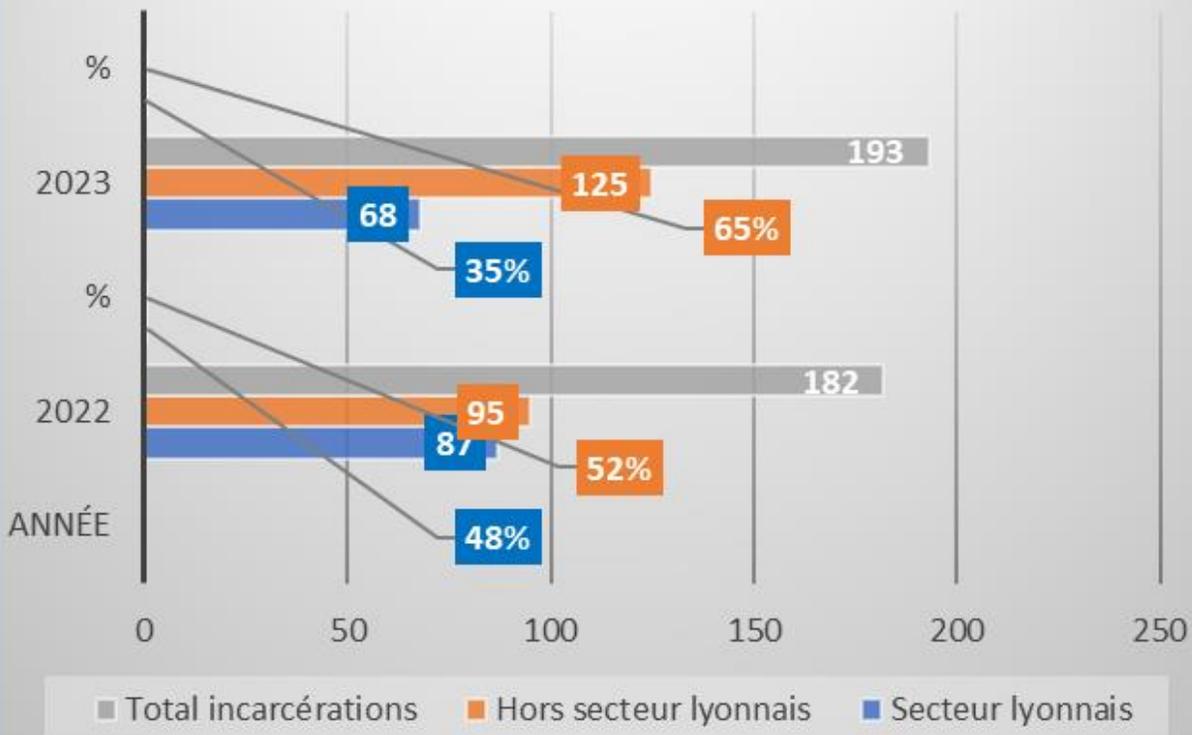
En 2023, **72% des MJIE** mises en œuvre par les UEMO sont des **MJIE civiles**.

Par rapport à 2022, on note une **augmentation des MJIE pénales** du fait de l'augmentation des affaires criminelles. En effet, la MJIE pénale est **obligatoire à l'instruction**.



DEFERREMENTS ET INCARCERATIONS :

Nombre d'incarcérations dans l'établissement pénitentiaire pour mineurs en 2022 et 2023 et origine des détenus



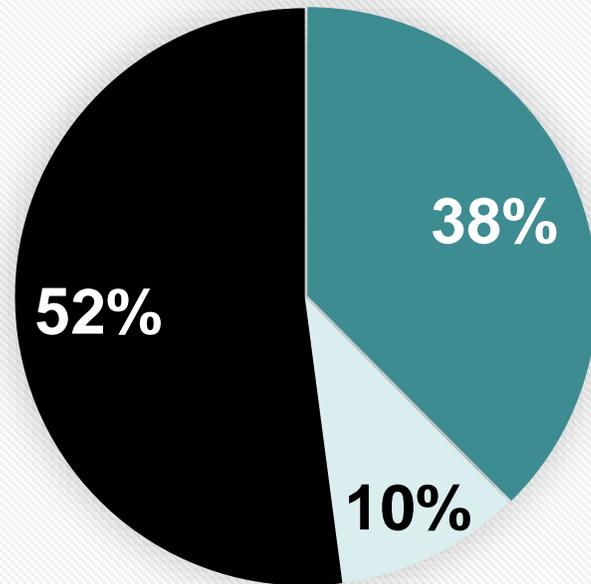
- Le nombre **d'incarcérations** au SEEPM de Meyzieu a **augmenté de 6%** entre 2022 et 2023.
- Le nombre de **procédures criminelles** concernant les mineurs est également **en augmentation** : **26** en 2023 contre **18** en 2022. Parmi les mineurs détenus au sein de l'EPM, **93%** sont des **garçons**. Parmi ces derniers, **10%** sont des **Mineurs non accompagnés (MNA)**, et **10%** ont - **16 ans**.

LES PLACEMENTS

En 2023, **338 jeunes** suivi par la PJJ ont fait l'objet d'un **placement** civil et/ou pénal.



Répartition des placements des jeunes suivis par la PJJ



■ Placement Pénal SP/SAH exclusif ■ Placement Pénal SAH conjoint ■ Placement civil

Zoom sur les placements au pénal dans le **SAH conjoint** :

- Le CEPAJ, Acolea
- FAU les Cerisiers, Acolea
- MECS Saint Vincent
- Les Glycines, CAPSO
- Laurenfance, Le Valdocco
- Moulin du roure, les AJD
- SAPMN, les AJD
- Foyer du Cantin, Le Prado

Une trentaine de jeunes font l'objet d'un placement pénal sur le SAH conjoint Métropole – soit 1,2 % des mineurs accueillis sur le SAH sur l'année 2023.



**OBSERVATOIRE
MÉTROPOLITAIN**
des solidarités

— Observatoire métropolitain de
la protection de l'enfance

Quelles données disponibles pour compléter une présentation de la protection de l'enfance ?

Klara VINCENEUX

**Chef de pôle protection de l'enfance
Bureau des collectivités locales – Drees**

Plan de l'intervention

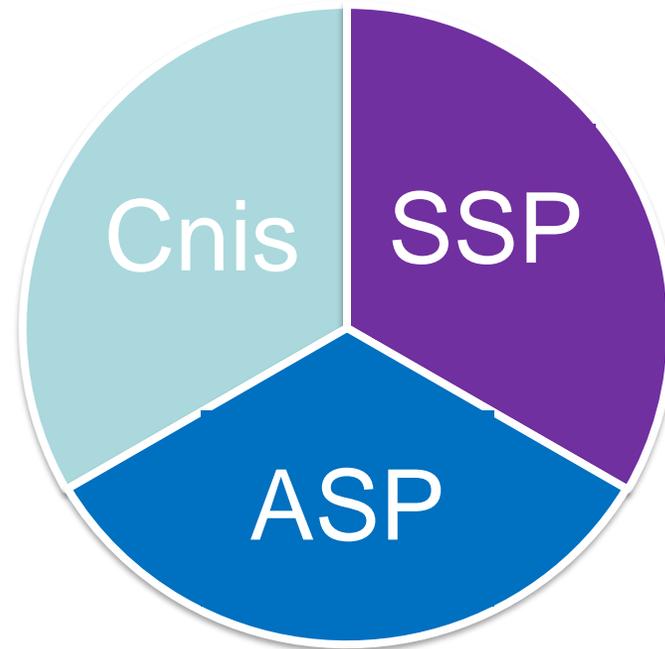
- ✓ **Les données de la DREES en protection de l'enfance**
 - La DREES dans la statistique publique
 - La DREES, sa mission
 - Les données de la DREES
 - Les travaux en cours
- ✓ **La Métropole de Lyon, quelles spécificités ?**
 - Les actions éducatives de l'ASE
 - Les mesures d'accueil à l'ASE
 - Les lieux d'accueil à l'ASE
 - Age des enfants confiés à l'ASE
- ✓ **La reprise du dispositif Olinpe : les travaux engagés**
 - Olinpe, qu'est-ce que c'est ?
 - Quelques éléments de contexte
 - Un premier diagnostic
 - Les ateliers de travail
 - Les appariements à venir

Les données de la DREES en protection de l'enfance

La DREES dans la statistique publique

Le conseil national de l'information statistique

Mission : faire apparaître les nouveaux besoins d'information ainsi que les préoccupations des utilisateurs.



Le service statistique public :

- l'INSEE
- les services statistiques ministériels

Mission : concevoir, produire et diffuser les statistiques publiques

L'autorité de la statistique publique

Mission : veiller au respect des principes d'indépendance professionnelle, d'impartialité, d'objectivité, de pertinence et de qualité.

La DREES dans la statistique publique

DREES : SSM compétent pour la santé et le social

Mission : fournir aux décideurs publics, aux citoyens et aux responsables économiques et sociaux, des informations fiables et des analyses sur les populations et les politiques sanitaires et sociales.



Gère plusieurs remontées individuelles



Entretient une relation de long terme avec les départements



Dans un cadre législatif français et européen pour la production et la diffusion de statistiques publiques

Les données de la DREES

• Aide sociale

- Enquête annuelle administrative exhaustive, auprès de l'ensemble des collectivités locales en charge de l'aide sociale en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer (DROM)
- Nombre et type de mesures d'ASE en cours
- Répartition par âge et sexe des bénéficiaires d'une AE ou d'un accueil à l'ASE
- Répartition par mode d'accueil des mesures d'accueil...
- Données 2022 parues le 22 décembre 2023



• Enquête ES-PE

- Enquête quadriennale exhaustive auprès des établissements et services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)
- Caractéristiques de l'offre d'accueil
- Personnel des établissements et services
- Publics accueillis ou sortis des établissements et services...
- Publication à venir au T1 2024



• Olinpe

- Observation longitudinale en protection de l'enfance
- Données individuelles, longitudinales sur les jeunes ayant fait l'objet d'une prestation ou mesure de la protection de l'enfance
- caractéristiques des bénéficiaires d'une mesure de l'ASE ;
- décisions, mesures et interventions de l'ASE ;
- la nature et la situation de danger ;
- caractéristiques du cadre de vie sociale et familiale des jeunes concernés.



• Autres

- Repérage des bénéficiaires de l'ASE, leurs familles, les professionnels dans :
 - l'enquête ES-Handicap
 - l'enquête Autonomie dans les établissements de l'ASE
 - le recensement de la population
 - l'enquête Famille, l'enquête Vécu et Ressenti en matière de Sécurité (VRS)
- Enquête sur les assistants familiaux (« Les assistants familiaux : qui sont-elles ? »)



Les travaux et opérations en cours

- **L'enquête auprès des assistants familiaux, plusieurs publications :**
 - [Les assistants familiaux en 2021 : qui sont-elles ?](#)
 - Les agréments – T2 2024
 - Les enfants confiés et le métier au quotidien – fin T3 2024
 - Le devenir des assistants familiaux
- **[L'enquête ES-PE 2021 \(sur le terrain en 2022\)](#)**
 - Publication à venir au T2 2024
- **L'enquête Autonomie dans les établissements de la protection de l'enfance**
 - 1^{er} test en octobre-novembre 2023
 - 2nd test en février 2024
 - Collecte en octobre-décembre 2024

La Métropole de Lyon, quelles spécificités ?

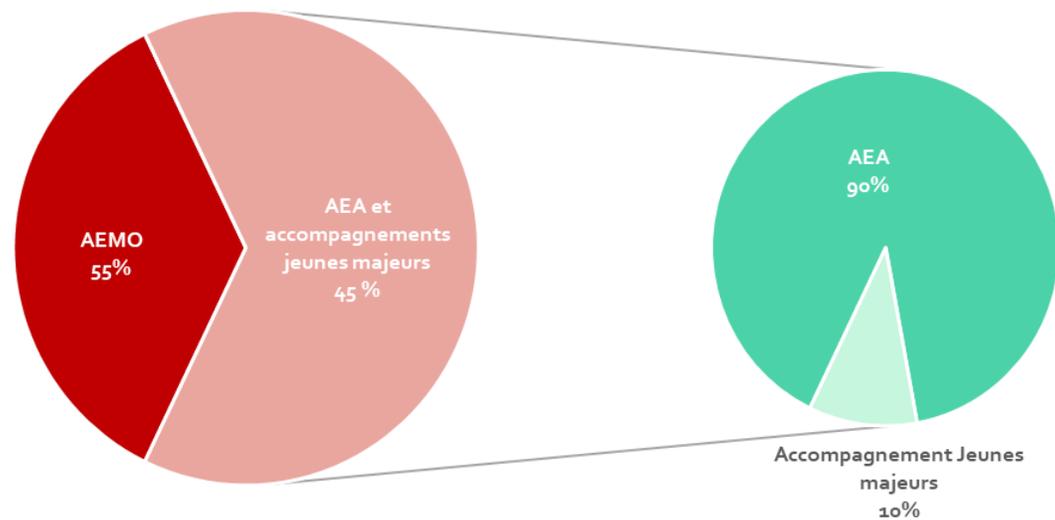
Les actions éducatives au 31 décembre 2022

Davantage d'accompagnements en faveur des jeunes majeurs

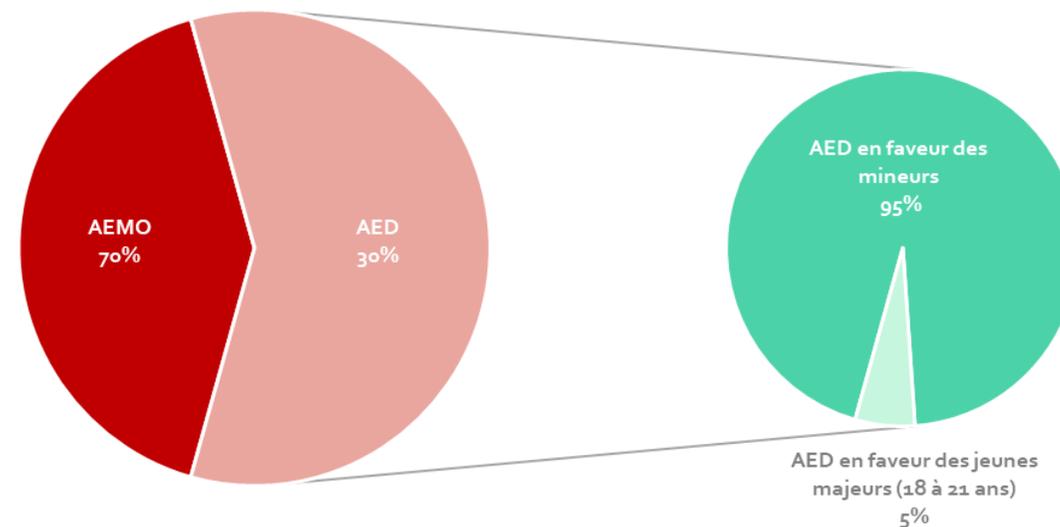
Métropole de Lyon

France entière (hors Mayotte)

Répartition des actions éducatives
Métropole de Lyon

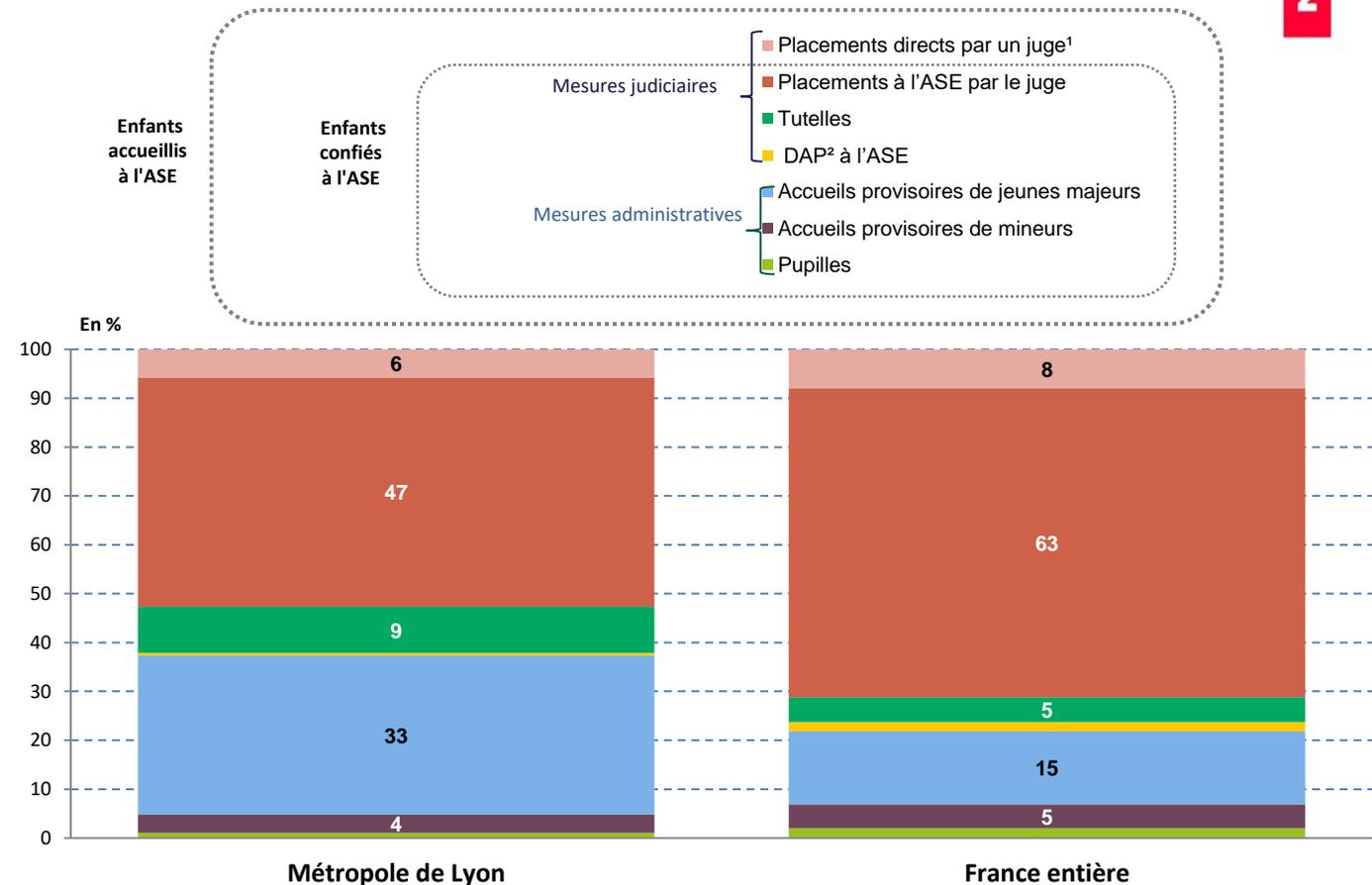


Répartition des actions éducatives
France entière



Les mesures d'accueil à l'ASE au 31 décembre 2022

- Une part de mesures administratives plus importante qu'au niveau national : 37% vs 22% qui s'explique par l'hébergement des jeunes majeurs
- Une part d'accueils provisoires de jeunes majeurs plus élevée : 33 % vs 15 %
- Une part de placements à l'ASE par le juge moins élevée : 47 % vs 63 %
- Légèrement moins de placements directs : 6 % vs 8 %

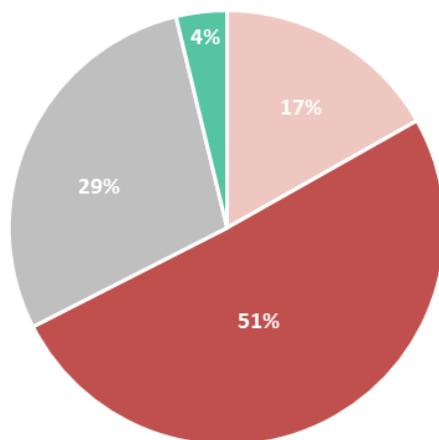


Source > DREES, enquête Aide Sociale.

Les lieux d'accueil à l'ASE au 31 décembre 2022

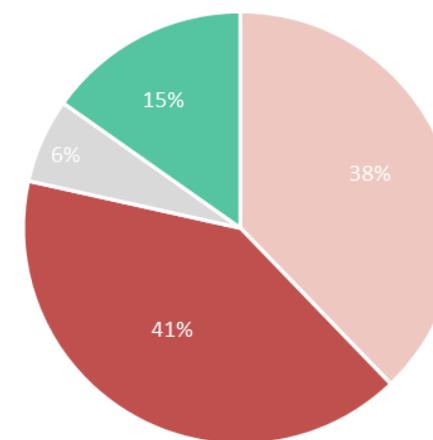
- Moins de placement auprès d'un assistant familial : 17 % vs 38 %
- Davantage d'adolescents et jeunes majeurs autonomes (foyer d'étudiants ou de jeunes travailleurs, en hôtel, en location, etc.) : 29 % vs 6 %
- Moins d'autres modes d'accueil (internat scolaire, placement auprès d'un TDC, auprès d'un tiers bénévole, attente du lieu d'accueil, placement chez la future famille adoptante, placement à domicile, etc. : 4 % vs 15 %

Métropole de Lyon



■ Famille d'accueil ■ Établissement ■ Adolescents et jeunes majeurs autonomes ■ Autres modes d'accueil¹

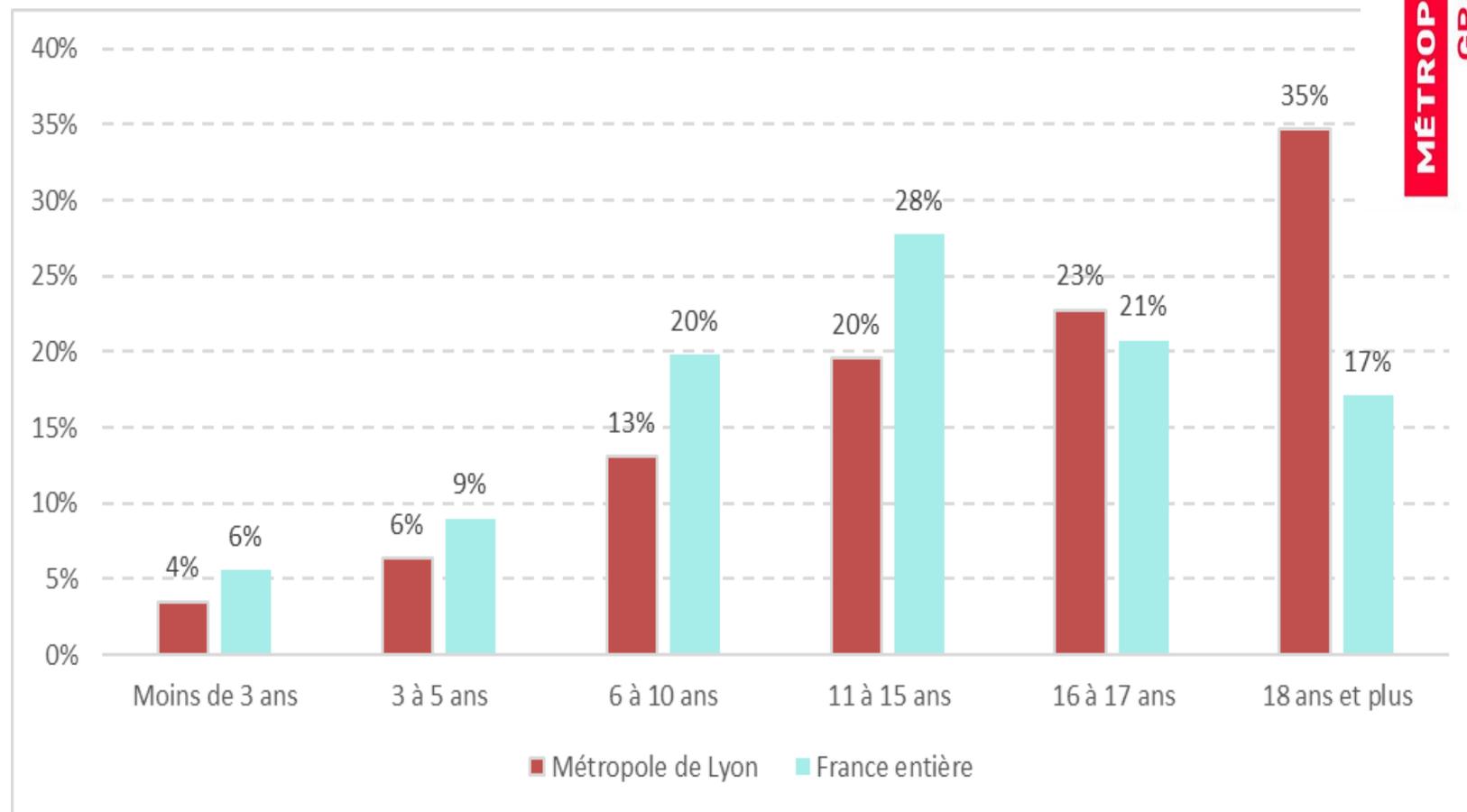
France entière



■ Famille d'accueil ■ Établissement ■ Adolescents et jeunes majeurs autonomes ■ Autres modes d'accueil¹

Âge des enfants confiés à l'ASE

- Une part de 18 ans et plus parmi les enfants bénéficiaires de l'ASE bien plus élevée qu'au niveau national :
35 % vs 17 %
- Une part d'enfants âgés de 3 à 15 ans plus faible qu'au niveau national :
43 % vs 56 %



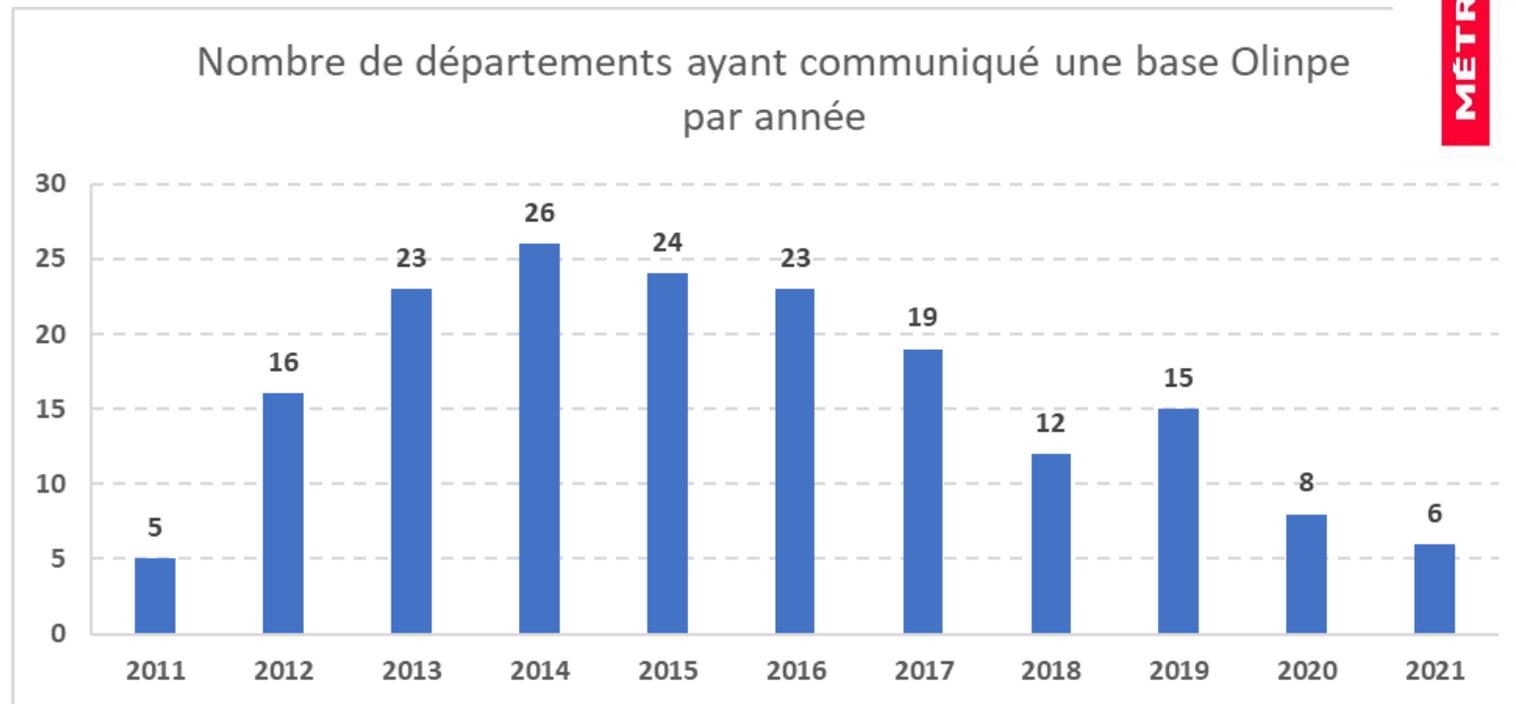
La reprise du dispositif Olinpe : les travaux engagés

Olinpe : qu'est ce que c'est ?

- **OLINPE : Observation Longitudinale, Individuelle et Nationale en Protection de l'Enfance**
- Un dispositif créé en 2012, permettant de recueillir des données individuelles, longitudinales et nationales sur les jeunes ayant fait l'objet d'une prestation ou mesure de la protection de l'enfance
- **Une obligation légale de transmission des données** réaffirmée dans la loi du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfance
- **Les données recueillies concernent :**
 - Les caractéristiques des bénéficiaires d'une mesure de l'ASE, leur cadre de vie social et familial ;
 - Les décisions, mesures, intervention de l'ASE ;
 - La nature du danger.
- **Anciennement piloté par l'ONPE**

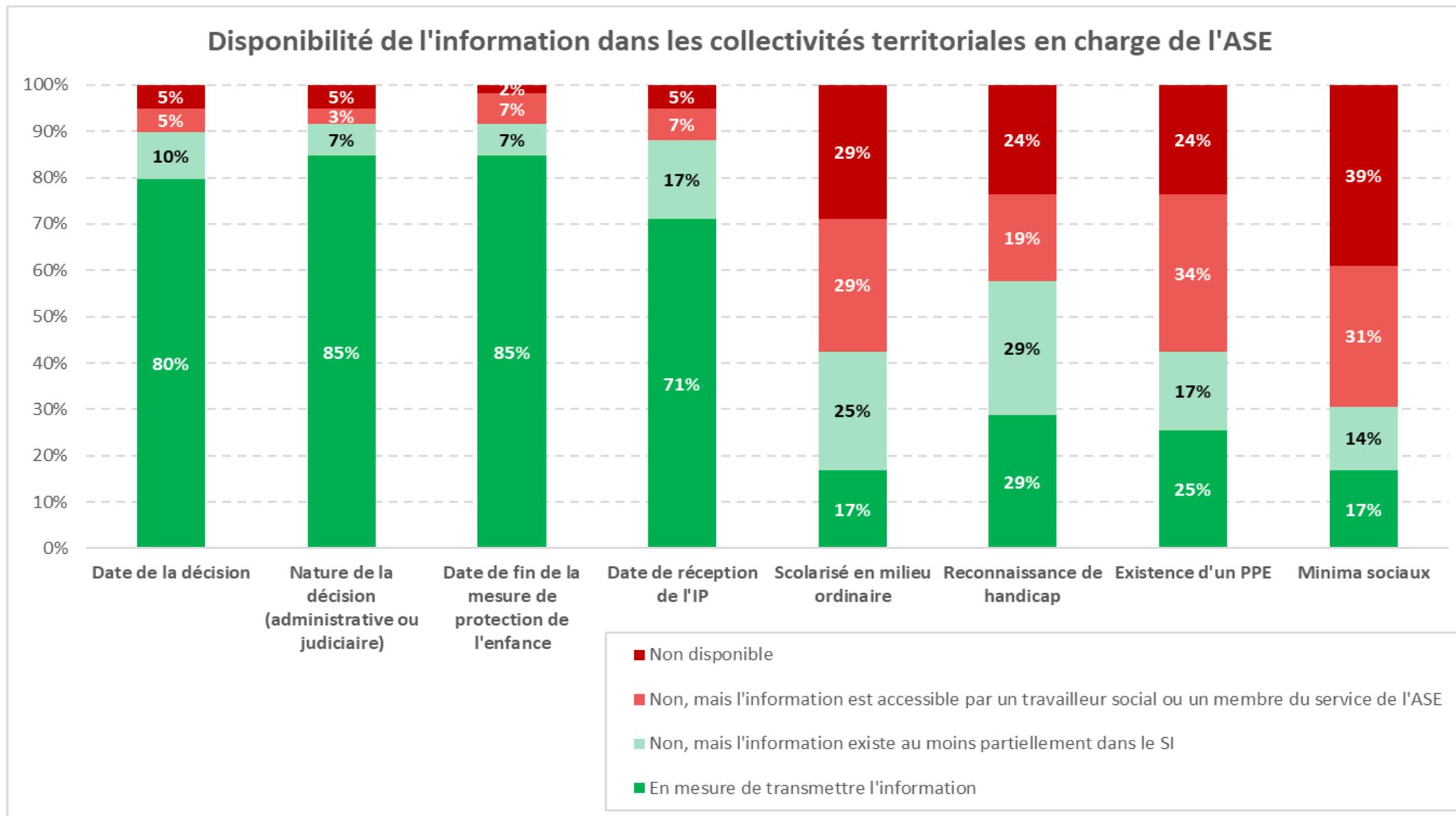
Quelques éléments de contexte

- **Une difficile montée en charge passée du dispositif :**
 - 47 départements ont transmis une base de données depuis la création d'Olinpe en 2012
 - Un maximum atteint en 2014 : 26 départements ont alors transmis une base
 - 6 départements ont transmis une base de données en 2021 et 8 en 2020



Source : Olinpe, bases de données brutes reçues par l'ONPE
Champ : Collectivités locales en charge de l'aide sociale à l'enfance

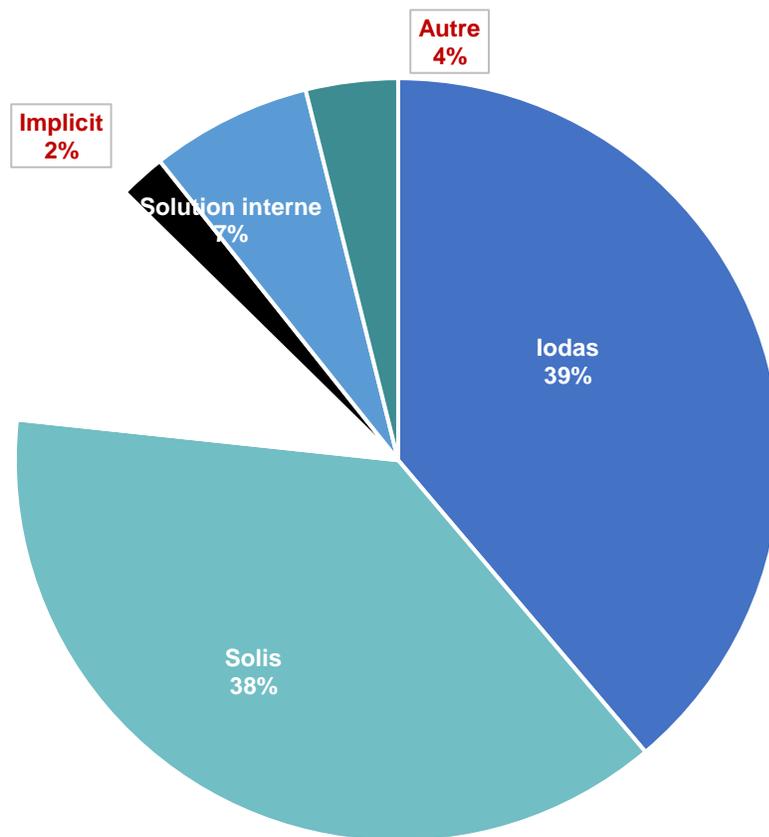
Disponibilité des variables



Source : DREES, fichiers « Pour mieux vous connaître »

Champ : collectivités territoriales répondantes « Pour mieux vous connaître » (59)

Quelles solutions techniques utilisées pour l'ASE ?



Source : DREES, appels téléphoniques
Champ : Ensemble des départements français (101 départements)

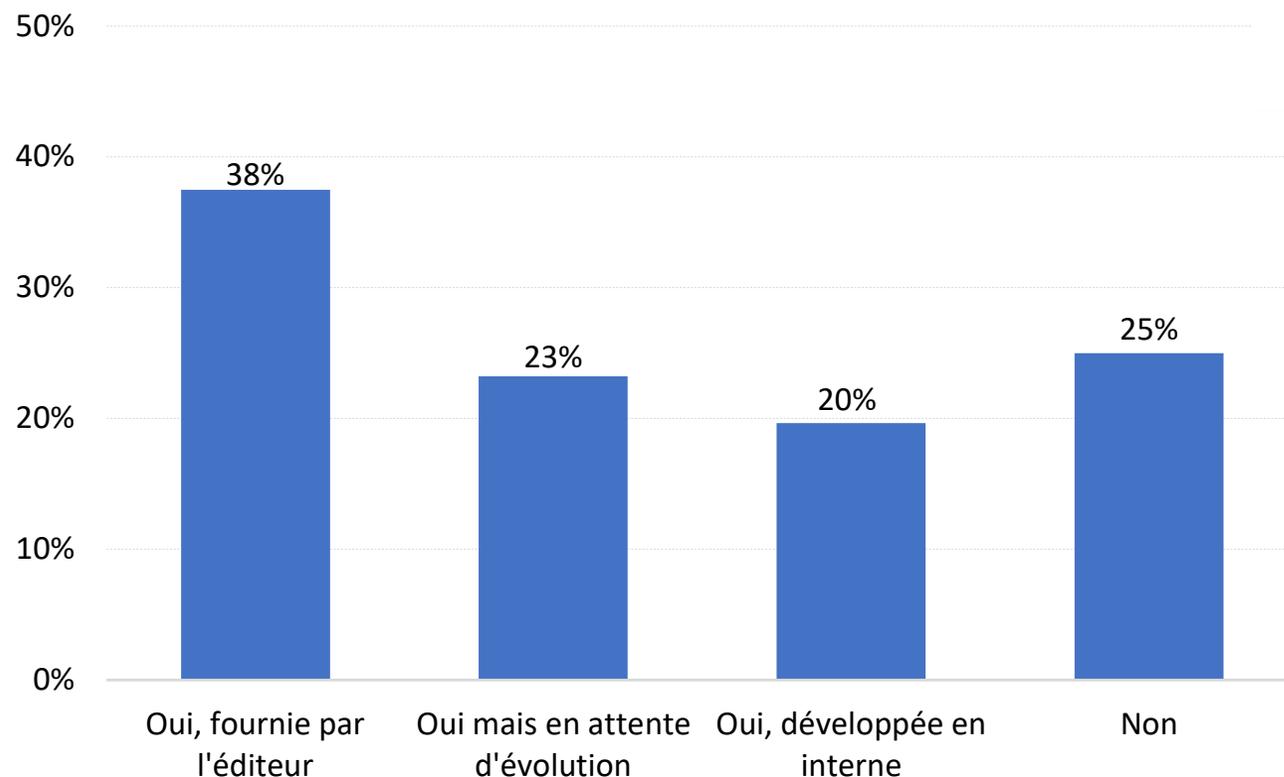
La solution permet-elle d'extraire les données Olinpe ?

- Seules 38 % des collectivités répondantes disposent d'un logiciel leur permettant d'extraire des données OLINPE
- Dans 33 % des collectivités répondantes, le logiciel doit encore évoluer ou des développements internes complémentaires ont été nécessaires



25 % des départements ne peuvent pas extraire les données

Solutions permettant d'extraire les données

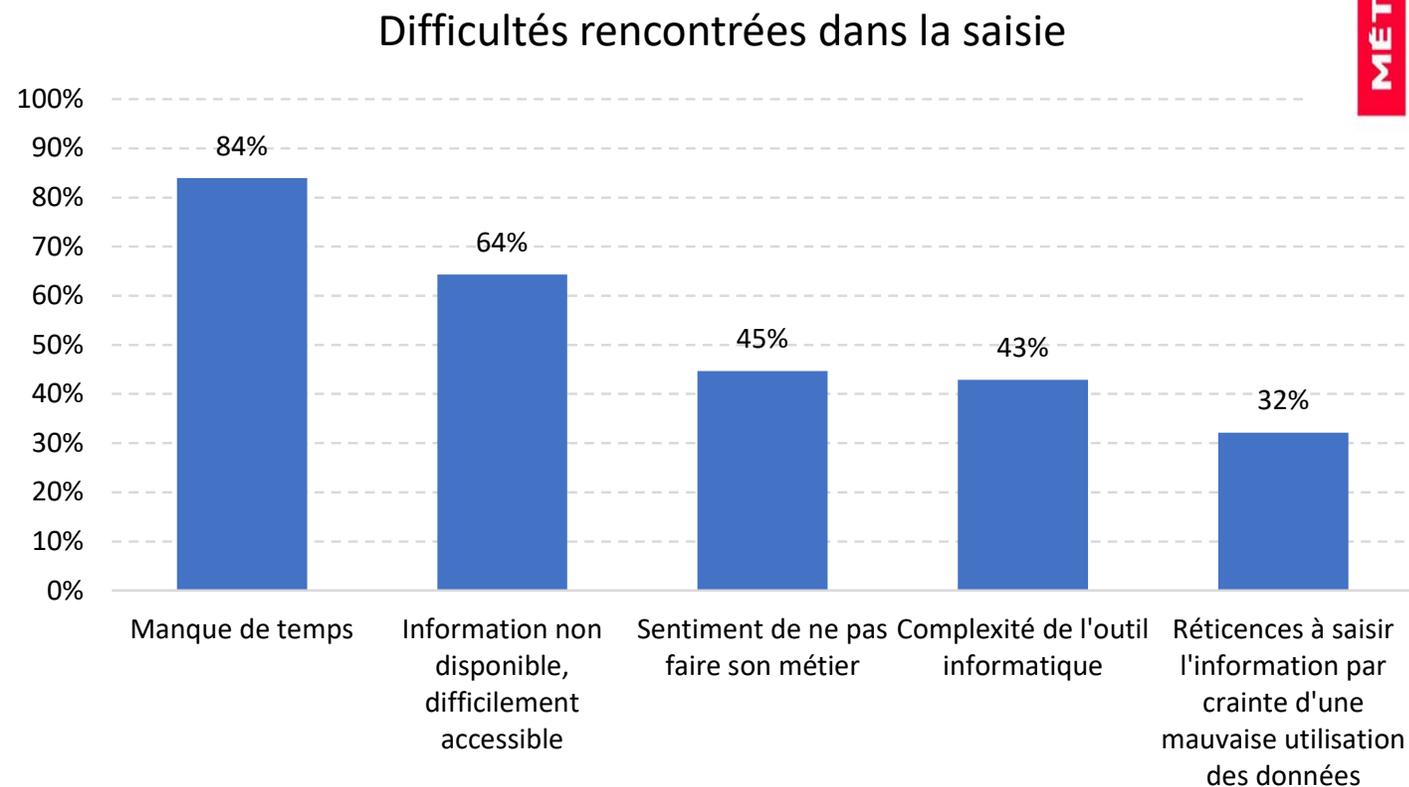


Source : DREES, fichiers « Pour mieux vous connaître »

Champ : collectivités territoriales répondantes « Pour mieux vous connaître » (59)

Quelles sont les difficultés rencontrées ?

- Un manque de temps dans 84 % des collectivités répondantes
- 64 % d'entre elles indiquent que l'information n'est pas disponible ou difficilement accessible
- Environ 45 % indiquent une complexité de l'outil informatique ou un sentiment de ne pas faire son métier
- 32 % signalent des réticences à saisir l'information



Comment convaincre de l'intérêt de la saisie des données ?

Quels moyens et appuis sont nécessaires ?

Source : DREES, fichiers « Pour mieux vous connaître »

Champ : collectivités territoriales répondantes « Pour mieux vous connaître » (59)

Travaux engagés en 2023/2024

- **En 2023/2024 :**
 - **33 collectivités ont déjà transmis des données contenant parfois un large historique :**
 - ✓ Dont 28 collectivités ont transmis des données exploitables **au regard du décret Olinpe**
 - ✓ Dont 16 collectivités n'avaient jamais transmis de données par le passé
 - ✓ Dont 15 utilisatrices de Solis, 13 de Iodas dont seulement 3 à partir de l'extracteur, 2 de Genesis et 3 d'un logiciel interne
 - ✓ Une assistance en continu, des relances, des accompagnements
 - ✓ Un rapport d'analyse statistique et de cohérence sur les bases de données reçues
- **L'enquête « Pour mieux vous connaître »**
- **Des ateliers de travail pour collaborer avec les CD (en moyenne 40 inscrits par atelier)**
- **Des comités utilisateurs pérennes pour aider les collectivités à travailler avec leurs éditeurs**
- **Un espace collaboratif à destination des collectivités**
- **Un outil de datavisualisation**

Fiabiliser et rationaliser : ateliers de travail

- **Objectifs** : Concevoir un nouveau dispositif fondé sur ce qui est disponible dans les collectivités territoriales en charge de l'ASE
 - Identifier les freins intervenant dans la collecte Olinpe
 - Réfléchir aux solutions permettant de les lever
 - Identifier d'autres sources permettant de collecter l'information différemment
 - Échanger et mutualiser les bonnes pratiques
- **Comment ?**
 - Des ateliers thématiques réunissant les personnes intéressées par un sujet donné
 - Animés par la DREES, mais fondés sur les pratiques des collectivités
 - Une organisation de travail flexible et dans la durée
- **Quand ?**
 - Lancement des premiers ateliers en janvier
 - Un rythme adapté aux thématiques, tenant compte des contraintes territoriales

Quelques préconisations à l'issue de l'atelier « Saisie des données »

- Rendre la saisie utile : intérêt des données, outils de pilotage, éclairages de problématiques locales...
- Retravailler le circuit des données : répartir la charge de saisie entre le niveau central et les territoires
- Diminuer la charge de saisie en limitant les outils et en recourant à des appariements
- Améliorer la mise en place de la gestion électronique des documents (GED) pour éviter les échanges de mails et les supports papier
- Préconiser une saisie régulière : ne pas accumuler les dossiers, au risque de ne plus être en capacité de rattraper le retard
- Encourager à la saisie complète, de façon à ne pas avoir à revenir sur les dossiers, sauf en cas d'information non disponible temporairement (ex : cadre de vie de l'enfant, date de mise en œuvre effective de la mesure, date de fin effective de la mesure...)
- Laisser aux agents administratifs en charge de la saisie la possibilité d'organiser leur temps de travail en fonction de leur charge annexe

Les ateliers menés en 2024

Le périmètre des données

- **Atelier DPO** : 1 séance (28 présents et 16 CD représentés)
- **Atelier « Décisions et mesures »** : 2 séances (78 présents et 39 CD représentés – 65 présents et 37 CD représentés)
- **Atelier « Handicap, scolarité, emploi, cadre de vie »** : 1 séance (29 présents et 19 CD représentés)

Le processus de collecte

- **Atelier « Indicateurs : construire un outil d'avenir »** : 2 séances (48 présents et 26 CD représentés – 49 présents et 28 CD représentés) ; présentations de la Meuse, de la Métropole de Lyon et du Vaucluse
- **Atelier « Saisie des données : convaincre, former, accompagner »** : 1 séance (58 présents et 28 CD représentés) ; présentations de la Somme, des Landes et de la Martinique

Création d'une relation étroite avec les éditeurs

- **Prise de contact avec les éditeurs de logiciel** (Arche MC2, Inetum et Worldline) durant l'été 2023
- **Echange technique avec chaque éditeur** pour bénéficier d'une présentation des logiciels
- **Organisation de comités utilisateurs Solis et Iodas par la DREES et participation au comité utilisateurs Genesis :**
 - ✓ Un temps d'échanges avec les collectivités en l'absence de l'éditeur ;
 - ✓ Un temps de restitution DREES/Editeur ;
 - ✓ Un nouveau temps d'échanges avec les collectivités en présence de l'éditeur.
- **Mise en place d'un réseau par logiciel** (contacts, forum, lieu de discussion...)
- **Mise en place d'une procédure de labellisation des logiciels par la DREES** dans le cadre d'Olinpe

Données provenant du SSM Justice (SD-SE)

- **Constat :**
 - les remontées des collectivités territoriales présentent actuellement un important défaut de couverture.
 - Or, 80 % des mesures de protection de l'enfance relèvent de décisions judiciaires d'assistance éducative.
- **Idée :** combler le défaut de couverture en accédant aux données concernant les procédures d'assistance éducative, telles qu'elles sont saisies :
 - les tribunaux pour enfants (*Source : WINEURS*) ;
 - les parquets (*Source : CASSIOPEE*).
- **Les données de la PJJ (*Source : PARCOURS*) nous permettront d'accéder aux mesures exercées ou financées par la PJJ sur le champ civil et pénal, tel que prévu par l'article 226-3-3 du CASF.**

Autres travaux d'appariement

- **D'autres travaux d'appariement sont envisagés en vue de :**
 - Réduire la charge de collecte portée par les collectivités ;
 - Obtenir des données de meilleure qualité (taux de réponse et fiabilité)
 - Accéder à des informations non prévues dans le dispositif Olinpe (devenir des sortants de l'ASE, allocations perçues, parcours de santé...)
- **Appariements envisagés :**
 - Données de scolarité collectées par le service statistique du Ministère de l'Education nationale et du Supérieur
 - Données de santé disponibles à la DREES
 - Données collectées par le service statistique du Ministère de l'Intérieur
- **Le dispositif Olinpe permet de recueillir les données d'identification des enfants et non celles des parents actuellement**

Olinpe : exemples de ce que cela doit permettre

- Calculer **des délais de mise en œuvre** de mesure ou de prestation
- Calculer **des durées de mesure ou de prestation**
- **Analyser les enchaînements de mesures** et notamment **l'impact des mesures de prévention sur le parcours des enfants**
- **Analyser l'impact des changements de lieux d'accueil** sur le futur d'un jeune
- **Etudier le devenir des sortants de l'ASE** en termes d'études, d'insertion, de ressources, d'emploi, de santé...
- **Analyser l'impact d'une séparation de fratrie** sur le parcours des bénéficiaires de l'ASE